



La conduite supervisée

Les candidats ayant plus de 18 ans et inscrits dans une école de conduite peuvent bénéficier de la conduite supervisée.

Ils ont la possibilité de terminer leur formation initiale en effectuant une étape de conduite accompagnée.

Les avantages de la conduite supervisée

- ✓ Avant l'examen pratique, vous gagnerez le plus d'expérience et de confiance au volant.
- ✓ Le coût total de la formation est souvent moins élevé que dans la filière traditionnelle.
- ✓ Si vous avez échoué à l'épreuve pratique pour la première fois, vous pouvez continuer à travailler sur vos connaissances à moindre coût.
- ✓ Puisque le kilométrage minimum n'est pas nécessaire, les contraintes sont plus souples que pour la conduite accompagnée.

La situation particulière de la conduite encadrée

Les jeunes qui étudient dans les écoles pour obtenir des diplômes professionnels liés aux métiers de la route (BEP ou CAP de conducteur routier) peuvent bénéficier de la conduite encadrée.

Cette formule est accessible dès 16 ans et est utilisée pendant la formation scolaire, permettant aux élèves d'améliorer leur niveau de compétence jusqu'à l'obtention du permis de conduire dans le cadre de leur diplôme à 18 ans.

Les conditions d'accès au permis B en conduite supervisée

- ✓ Il doit avoir au moins 18 ans.
- ✓ Avoir reçu le code il y a moins de cinq ans
- ✓ Avoir l'accord de l'assureur du véhicule sur l'extension de garantie nécessaire pour conduire le ou les véhicules utilisé(s) au cours de la prochaine phase de conduite supervisée
- ✓ Avoir l'accord de l'assureur sur le choix du ou des accompagnateurs
- ✓ Si vous avez échoué à l'examen pratique, vous devez obtenir une autorisation de conduire en conduite supervisée de la part de votre auto-école.
- ✓ Après votre formation initiale, vous devez avoir suivi une formation pratique de 20 heures au moins avec un enseignant et avoir reçu une évaluation positive de cet enseignant.

La formation au permis voiture en conduite supervisée

Le rendez-vous préalable obligatoire

Au début de la conduite supervisée, vous devrez assister à un rendez-vous préalable d'au moins 2 heures en voiture d'apprentissage. L'enseignant vous donnera des conseils et votre accompagnateur recevra un guide.

Que vous choisissiez la conduite supervisée lors de la formation initiale ou après un échec à l'examen pratique, ce rendez-vous préalable est obligatoire.

Le choix de l'accompagnateur

Parfois, le choix de l'accompagnateur peut être délicat ! Sachez qu'il n'est pas un de vos parents. Il peut être un ami, un oncle ou un tuteur. En accord avec votre assureur, vous pouvez même avoir deux accompagnateurs. L'essentiel, c'est qu'il s'engage à être non seulement disponible, mais aussi indulgent ! Surtout dans les premières semaines, un jeune conducteur a souvent une conduite différente d'un conducteur expérimenté.

L'accompagnateur doit seulement :

- ✓ Avoir un permis B en cours de validité depuis au moins cinq ans consécutifs.
- ✓ Il n'a jamais commis de contravention routière (consommation d'alcool, vitesse excessive...)
- ✓ Avoir reçu le consentement préalable de son assureur

La conduite avec l'accompagnateur

En conduite supervisée, il n'y a pas de kilométrage minimum à faire, à la différence de la conduite accompagnée. En cas de contrôle routier, vous devez pouvoir présenter l'original (ou la photocopie) du formulaire de demande de permis ou du récépissé de cette demande, votre livret d'apprentissage et l'autorisation de votre assureur.

Conduire avec votre accompagnateur nécessite :

- ✓ L'arrière de la voiture doit avoir un disque « conduite accompagnée ».
- ✓ Equipez votre voiture d'un dispositif de rétroviseurs latéraux doubles.
- ✓ Être irréprochable dans le code de la route.
- ✓ Respecter les limites de vitesse applicables aux conducteurs novices ayant un permis probatoire.
- ✓ Ne conduisez pas à l'étranger. Si vous le faites, votre assurance ne vous indemniserait pas en cas d'accident.
- ✓ Le dépistage d'alcoolémie ou de drogues peut être effectué sur votre accompagnateur. Si les résultats sont positifs, il risque les mêmes punitions que s'il conduisait seul.

N'hésitez pas à changer de chemin régulièrement pour gagner de l'expérience. Conduisez dans diverses circonstances : par mauvais temps, le soir, dans une ville ou sur une autoroute. Vous serez plus confiant !